

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2019**

*Nbre en exercice : 14*

*Nbre de présents : 12*

*Nbre de votants : 13*

*Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2019*

*Date d'affichage : 1<sup>er</sup> juillet 2019*

*L'An Deux Mil dix-neuf, le huit juillet 2019 à VINGT heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques HENNEBERT, Maire.*

*Présents : MM. HENNEBERT Jacques –DUFRESNE Francis – JUBERT Patrick - MERCIER Régis – FREITAS Frédéric –MACHART Laurent- DUPAYS Philippe*

*Mesdames Frédérique ROUSSEAU – DAMAY Marie-José –BERTOUX Julia-LE GAC Aude-VEZINHET Catherine*

*Excusée : Madame Jocelyne DELAMARE donne pouvoir à Monsieur Régis MERCIER*

*Absente : Madame Aline VAN OVERLOOP*

Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 18 juin. Aucune observation n'est formulée, en conséquence, il est adopté.

*Madame Frédérique ROUSSEAU est nommée secrétaire de séance*

*Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour deux points supplémentaires, ce qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal :*

- Achat de rideaux pour équiper la Salle de réunion de la nouvelle Mairie**
- Modification de la délibération du 2 avril 2019 concernant les travaux de voirie Place du Jeu de Paume**

### **Recruter une personne pour renforcer le secrétariat de Mairie**

Après avoir délibéré le 14 mai pour créer un second poste afin de renforcer le secrétariat de Mairie, Monsieur le Maire propose, après la réunion de la commission personnel du 4 juillet, la candidature de Mme Julie VILTART, Adjoint administratif, pour une durée hebdomadaire de 24h00 et ceci à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les horaires de travail ainsi que la répartition des tâches restent à définir. Il sera peut-être possible de prévoir une ouverture supplémentaire. Le coût estimé du poste, toutes charges comprises, est d'environ, 18000 €/an. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce recrutement.

### **Choisir la Société pour effectuer une étude de sol au terrain de football**

Dans la perspective de la construction d'un club house, il est nécessaire d'effectuer une étude de sol. Monsieur JUBERT s'est rapproché de trois sociétés, seules deux ont répondues.

FONDASOL pour un coût de 1800 € HT

ICSEO pour un coût de 3010 € HT

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de retenir la Sté FONDASOL.

## **Etudier la possibilité de contracter un emprunt**

En raison des travaux de l'air de jeux et du club house, Monsieur le Maire propose de contracter l'emprunt, conformément à l'inscription budgétaire, soit 100 000 € sur 10 ans.

Il fait part de l'Etat de la dette au 31 décembre 2019 et fait remarquer qu'un emprunt s'éteindra au 25 janvier 2020 concernant le logement de la poste (7588.70 €/an) et en 2022, deux autres emprunts s'éteindront, l'aménagement de la rue d'Enfer et l'aménagement du Centre Bourg (17 202.347 €/an).

Deux offres sont parvenues :

Le CRCA : au taux fixe de 0.68%

Frais de dossier : 200 €

Soit un coût pour les intérêts cumulés de 3485 € - échéance trimestrielle

La BANQUE POSTALE : au taux fixe de 0.69%

Frais de dossier : 200 €

Soit un coût pour les intérêts cumulés de 3627.75 € - échéance trimestrielle

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus retiennent le CRCA, à l'unanimité.

## **Rembourser l'Association LCH pour les frais avancés pour le compte de la Mairie lors de la fête locale**

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus acceptent, à l'unanimité, de rembourser l'Association LCH, qui a avancé les achats de tickets de manège pour le compte de la commune soit un total de 485 €.

## **Etudier la proposition de la chorale « Les Multicolores » pour une représentation lors du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019**

Monsieur le Maire s'est rapproché de la Vice-présidente de la Chorale « Les Multicolores » afin de finaliser l'offre de prestation.

Le concert aura lieu le dimanche 24 novembre 2019 à 15h30 à l'Eglise par une chorale de 25 personnes. Seuls les frais de SACEM qui s'élèvent à 45 € seront à la charge de la Commune. Le verre de l'amitié sera servi à l'issue de cette manifestation.

## **Evoquer l'affaire de Mme MOURIER qui occupe le logement communal au 2bis rue de Contoire**

Suite aux problèmes rencontrés et maintes fois évoqués concernant la consommation de fioul jugée excessive par notre nouveau locataire, Madame MOURIER, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, celle-ci a alerté le Ministère de la cohésion sociale afin d'essayer d'y remédier. La commune est convoquée le jeudi 18 juillet à 9h30 et sera représentée par Mr Patrick JUBERT, 1<sup>er</sup> Adjoint et Adjoint aux Bâtiments.

## **Achat de rideaux pour équiper la Salle de réunion de la nouvelle Mairie**

Mr JUBERT, présente le devis pour la fourniture des rideaux occultants et anti-inflammables de la Sté MARIK DECO de Villers-Bretonneux. Le devis s'élève à 2425 € TTC. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis.

Il nous présente également un devis de BRICO DEPÔT afin d'équiper la tisanière pour un coût de 867.10 € TTC. Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus donnent leur accord pour cet achat.

## **Modification de la délibération du 2 avril concernant les travaux de voirie Place du Jeu de Paume**

Mr BRAILLY, de la Sté EVIA, Maître d'œuvre, a commis une erreur dans le calcul du tonnage concernant l'enrobé. En conséquence, le coût des travaux pour la rénovation de la voirie transversale reliant la contre-allée à la rue du Souterrain, Place du Jeu de Paume, s'élève à 5320.80 € TTC au lieu de 3463.20 € TTC soit un surcoût de 1857 €. Le Conseil Municipal regrette vivement cette erreur, aucun recours n'est possible contre le Maître d'œuvre et en conséquence, accepte ce coût supplémentaire.

Séance levée à 22h20.